



Visé par le Maire et le secrétaire de séance
Affichage en Mairie le 11 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL (5-2025)

Séance du 9 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf septembre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 02/09/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier

Excusée : LAMY Dolorès (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) /formant la majorité des membres en exercice.

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

7 délibérations ont été adoptées à l'unanimité - n°34 à 40

→ **Une rentrée scolaire avec 38 élèves à l'école Hubertine AUCLERT et une vingtaine d'enfants inscrits à la garderie périscolaire Les Oursons, sans augmentation tarifaire pour les familles**

Chazemais accueille 6 élèves de plus par rapport à l'année précédente. Julie VALENCIER, Directrice de l'école Hubertine AUCLERT, reçoit 21 élèves en CE2-CM1 et 17 sont scolarisés en CE1-CE2.

Les travaux effectués récemment par les agents communaux, de peinture et d'installation de toilette à l'intérieur de l'école, contribuent à accueillir les élèves dans des locaux encore plus plaisants.

La commune prend non seulement en charge les fournitures des élèves de l'école primaire et du collège Alain Fournier de Vallon-en-Sully, elle pratique également la cantine à 1 euro en appliquant la tarification sociale et décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire Les Oursons.

Le repas cantine coûte entre 0,90 € et 2,15 € pour les enfants, 3,55 € pour les adultes.

La garde forfaitaire périscolaire varie entre 2,35 € et 4,15 €, goûter de l'après-midi inclus. Par ailleurs, les parents peuvent déposer leurs enfants à partir de 7h et venir les récupérer jusqu'à 19h00.

Les élus se réjouissent de fournir un service public de qualité en faveur de la petite enfance et de l'enfance sans alourdir le porte-monnaie des familles.

→ **Encaissement d'une nouvelle recette communale via la Redevance d'Occupation du domaine public versée par ORANGE de 2021 à 2025 :**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications, ORANGE en l'espèce, donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Cette nouvelle recette va être réclamée pour la période allant de 2021 à 2025, pour un montant de 5 596,96 €.

→ **Des frais annexes aux travaux du chantier de réhabilitation de la Maison du garde :**

Il s'agit des travaux de raccordement aux réseaux ENEDIS et ORANGE, de l'installation de l'assainissement non collectif ; des frais liés à la restauration du puits, à la pose d'une enseigne...

Une porte ouverte au public est organisée le vendredi 19 septembre à partir de 18h00 pour montrer où en est ce très beau chantier mené par le maître d'œuvre Eric FOUQUET et le Maire, maître d'ouvrage, avec un achèvement prévu pour le 4 novembre prochain.

Un vin d'honneur champêtre sera servi par LE GRILLON et le Groupe AXSES (JP CHAUVET et C MALEZE) animera la soirée.

→ **Une vie associative dynamique qui a besoin de locaux communaux supplémentaires :**

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition, gracieusement, du Comité des Fêtes, de l'Amicale Laïque, de l'ACCA-les chasseurs, des locaux communaux pour le stockage de leur matériel et pour y organiser leurs activités. Des conventions seront signées entre les présidents des associations et le Maire.

→ **Une rentrée sportive animée avec le CLUB GYM DETENTE et VHCT- club de tennis :**

Pensez à vous inscrire aux cours de tennis ouverts aux jeunes et aux adultes (club VALLON HURIEL CHAZEMAIS) mais aussi, aux cours de gym : body zen, gym dynamique, pilates, ... qui ont lieu à la salle polyvalente de Chazemais, les mardi et jeudi.

→ **ENVIRONNEMENT : de nombreuses sollicitations en projets éoliens et agriphotovoltaïques**

La commune a délibéré en 2024, en s'opposant à tous les projets à venir allant à l'encontre de sa politique environnementale : Chazemais souhaite choyer son territoire et sa campagne bourbonnaise :

- 2 projets éoliens ayant reçu un avis défavorable de CHAZEMAIS ont échoué à Audes et Epineuil-le-Fleuriel/Saint-Vitte : arrêtés préfectoraux de juillet et août 2025 ;
- 2 projets de centrale solaire photovoltaïque ont été rejetés par CHAZEMAIS concernant les sociétés ORRON ENERGY et MELVAN ;
- En revanche, bien qu'un avis défavorable ait été émis par CHAZEMAIS, la société VALECO a déposé un permis de construire pour un projet agriphotovoltaïque couvrant 70,36 hectares soit 2,42% du territoire de la commune, à proximité des hameaux de Coutines, Mortaret, La Bouchatte. Le projet a été approuvé par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et par la Commune de Courçais qui recevra une partie de ce projet.
- ATC France a une prorogation jusqu'en août 2027, de l'autorisation tacite d'installer un pylône-antenne relais au lieu-dit des Sevrats.

→ **URBANISME - Développement des activités professionnelles : ça bouge à Chazemais ! avec des nouveaux habitants et de nouvelles activités qui s'installent**

Le Maire informe le conseil municipal de 5 permis de construire en cours : « qui dit constructions neuves dit des nouvelles familles à accueillir ».

Frédéric POISSON, société extincteurs-sécurité des bâtiments, a choisi le centre bourg pour y installer une antenne et un poste de secrétariat.

Pascal LEROUX, vendeur de bois de chauffage, a déplacé aussi son activité dans le centre bourg.

Jean-Pierre CHMYLKO, développe aussi son activité de vente de bois de chauffage.

La société OTTILEN et RUBBILIA aimerait venir installer sa ferme florale pédagogique au Pontet.

Deux particuliers ont obtenu des certificats d'urbanisme pour terrains constructibles à vendre.

Le projet de réserve foncière communale, pour un lotissement paysager est toujours en cours.

→ **Pêche à l'étang communal : fermeture le dimanche 23 novembre**

Une réunion de travail sera organisée prochainement pour discuter des aménagements à prévoir, des tarifs, du règlement intérieur. « La pêche à la journée 5 € est ici très appréciée », s'est réjoui le Maire.

→ **Un programme festif et culturel bien fourni d'ici fin 2025 :**

Ce ne sont pas moins de 16 dates qui ont été retenues d'ici la fin de l'année : la commune et les associations, travaillent ensemble et sont très actives pour animer le village.

Chaque manifestation est déposée en amont sur le site internet de la commune www.chazemais.fr et sur la page facebook **chazemais au cœur**.

- Prochain rendez-vous : invitation à la population : **Vendredi 19 septembre** : Visite du chantier de la Maison du garde avec un vin d'honneur et une animation musicale, à partir de 18h00.

→ **Information sur la publication du décret de convocation des électeurs aux élections municipales de 2026 :**

Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, aux dimanches 15 et 22 mars 2026, vient de paraître au journal officiel. Il est affiché en Mairie.

Par ailleurs, les nouveaux habitants sont invités à venir en Mairie, s'inscrire sur la liste électorale, s'ils souhaitent participer au prochain scrutin.

Prochain CM : Mardi 28 octobre 2025, à 18h15